

## Annexe 51-101A2

### **Rapport sur [les données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] établi par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant**

La présente annexe est l'annexe visée au paragraphe 2 de l'article 2.1 de la règle.

1. Les termes définis dans la règle ont le même sens dans la présente annexe.
2. Le rapport sur les données relatives aux réserves, les données relatives aux ressources éventuelles ou les données relatives aux ressources prometteuses visé au paragraphe 2 de l'article 2.1 de la règle, qui doit être signé par un ou plusieurs évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés indépendants de l'émetteur assujetti, doit à tous les égards importants correspondre à ce qui suit :

### **Rapport sur [les données relatives aux réserves], [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] établi par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant**

Au conseil d'administration de [nom de l'émetteur assujetti] (la « société ») :

1. Nous avons [vérifié][,] [et] [évalué] [ou examiné] [les données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] de la société en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti]. **[Si la société a des réserves, inclure la phrase suivante :** Les données relatives aux réserves constituent des estimations des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti], estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels.] **[Si la société a présenté des données relatives aux ressources éventuelles ou des données relatives aux ressources prometteuses, inclure la phrase suivante :** Les [données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] sont des estimations, ajustées en fonction du risque, du volume [des ressources éventuelles][et][des ressources prometteuses] ainsi que de la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs, ajustée en fonction du risque, correspondante en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti], estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels.]
2. La responsabilité des [données relatives aux réserves][,] [des données relatives aux ressources éventuelles] [et] [des données relatives aux ressources prometteuses] incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces données en nous fondant sur notre [vérification][,] [et] [notre évaluation] [et notre examen].
3. Nous avons effectué notre [vérification][,] [et] [notre évaluation] [et notre examen] conformément aux normes exposées dans le manuel COGE (*Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook*) et ses modifications, tenu par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter).

4. Ces normes exigent que [la vérification][,] [et] [l'évaluation] [et l'examen] soi[en]t planifié[e][s] et exécuté[e][s] de manière à fournir l'assurance raisonnable que [les données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] sont exemptes d'inexactitudes importantes. [La vérification][,] [et] [l'évaluation] [et l'examen] comprend[comprennent] également l'appréciation de la conformité de ces données aux principes et définitions exposés dans le manuel COGE.
5. **[Si la société a des réserves, inclure le présent paragraphe]** Le tableau suivant présente la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôts) attribués aux réserves prouvées et probables, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels et calculés au moyen d'un taux d'actualisation de 10 %, qui sont compris dans les données relatives aux réserves ayant fait l'objet [de la vérification][,] [et] [de l'évaluation] [et de l'examen], pour l'exercice terminé le [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti], et indique les portions respectives de ces données que nous avons [vérifiées][,] [et] [évaluées] [et examinées] et sur lesquelles nous avons fait rapport [à la direction/au conseil d'administration] de la société :

Évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant	Date d'effet du rapport [de vérification/ d'évaluation/ d'examen]		Emplacement des réserves (pays ou zone géographique étrangère)	Valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôts, taux d'actualisation de 10 %)			
				Vérification	Évaluation	Examen	Total
Évaluateur A	xx 20xx	xxxx	xxxx	xxx \$	xxx \$	xxx \$	xxx \$
Évaluateur B	xx 20xx	xxxx	xxxx	xxx \$	xxx \$	xxx \$	xxx \$
Total				xxx \$	xxx \$	xxx \$	xxx \$ <sup>1</sup>

6. **[Si la société a présenté des données relatives aux ressources éventuelles ou des données relatives aux ressources prometteuses, inclure le présent paragraphe et les tableaux :]** Les tableaux suivants présentent le volume, ajusté en fonction du risque, et la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs, ajustée en fonction du risque, [des ressources éventuelles] [et] [des ressources prometteuses] (avant impôts) attribués aux [ressources éventuelles] [et] [aux ressources prometteuses], estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels et calculés au moyen d'un taux d'actualisation de 10 %, qui sont compris dans le relevé de la société établi conformément à l'Annexe 51-101A1 et indique les portions respectives des [données relatives aux ressources éventuelles] [et] [des données relatives aux ressources prometteuses] que nous avons [vérifiées] [et] [évaluées] et sur lesquelles nous avons fait rapport [à la direction/au conseil d'administration] de la société :

<sup>1</sup> Ce montant doit être celui présenté par l'émetteur assujetti dans le relevé des données relatives aux réserves déposé conformément au paragraphe 1 de l'article 2.1 de la règle comme produits des activités ordinaires nets futurs, avant déduction des charges d'impôts futurs, attribués aux réserves prouvées et probables, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels et calculés au moyen d'un taux d'actualisation de 10 % conformément au paragraphe 2 de la rubrique 2.1 de l'Annexe 51-101A1.

Classification	Évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant	Date d'effet du rapport [de vérification/ d'évaluation]	Emplacement des ressources autres que des réserves (pays ou zone géographique étrangère)	Volume ajusté en fonction du risque	Valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs, ajustée en fonction du risque (avant impôts, taux d'actualisation de 10 %)		
					Vérification	Évaluation	Total

Développement à venir de ressources éventuelles (2C) <sup>1</sup>	Évaluateur	xx xxxx 20xx	xxxx	xxx	xxx \$	xxx \$	xxx \$
---	------------	--------------	------	-----	--------	--------	--------

Classification	Évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant	Date d'effet du rapport [de vérification/ d'évaluation]	Emplacement des ressources autres que des réserves (pays ou zone géographique étrangère)	Volume ajusté en fonction du risque
----------------	---	---	--	-------------------------------------

Ressources prometteuses	Évaluateur	xx xxxx 20xx	xxxx	xxx
-------------------------	------------	--------------	------	-----

Ressources éventuelles [sous-classes d'avancement de projet autres que celle du développement à venir]	Évaluateur	xx xxxx 20xx	xxxx	xxx
--	------------	--------------	------	-----

7. À notre avis, [les données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] que nous avons respectivement [vérifiées] [et] [évaluées] ont été établies, à tous les égards importants, conformément au manuel COGE, appliqué de façon uniforme, et sont conformes à celui-ci. Nous n'exprimons aucune opinion quant [aux données relatives

aux réserves][,] [aux données relatives aux ressources éventuelles] [et] [aux données relatives aux ressources prometteuses] que nous avons examinées mais que nous n'avons pas vérifiées ou évaluées.

8. Nous n'avons pas la responsabilité de mettre à jour nos rapports visés au[x] paragraphe[s] [4] [et] [4.1] pour tenir compte des faits et des circonstances postérieurs à leur date d'effet.
9. Les [données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés et les écarts peuvent être importants.

Nous apposons notre signature au rapport ci-dessus :

Évaluateur A, ville, province/État, pays, date

\_\_\_\_\_ [signé]

Évaluateur B, ville, province/État, pays, date

\_\_\_\_\_ [signé]